

# Organisation des accueils de loisirs vacances scolaires été 2021 du 7 juillet au 31 août 2021

## Principe:

- Les enfants inscrits au préalable seront accueillis au sein des accueils de loisirs de 7h à 19h les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi hors jours fériés
- Les responsables légaux n'étant pas autorisés à entrer dans les lieux d'accueils des enfants, ces derniers seront pris en charge par un(e) animateur(trice) à l'entrée de l'accueil de loisirs.
- Des groupes par niveau scolaire seront composés chaque semaine d'accueil et ces groupes seront les mêmes pour toute la semaine d'accueil.
- Les adolescents doivent porter un masque dans l'enceinte de la Maison des Jeunes
- **Fermeture de tous les accueils le mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021**

## Textes de référence :

[Protocole sanitaire des Accueils Collectifs de Mineurs au 3 mai 2021](#)

[Stratégie de gestion des cas possibles, des cas confirmés, des contacts à risques et des clusters dans les accueils collectifs de mineurs](#)

## Déroulement de la journée :

Entre 7h00 et 9h00	Arrivée échelonnée des enfants
De 9h00 à 11h30	Temps d'activités sur le thème
Entre 11h30 et 14h00 (suivant l'organisation de l'accueil de loisirs)	Repas temps libre / sieste pour les petites sections
De 14h00 à 16h00	Temps d'activités sur le thème
De 16h00 à 16h30	Goûter
De 16h30 à 19h00	Activités selon l'envie de l'enfant avant son retour à la maison

Les enfants se verront proposer par les équipes d'animation des activités en lien avec le thème défini et se reposant sur les principaux objectifs pédagogiques des accueils de loisirs qui sont les suivants :

- le développement de l'autonomie
- l'apprentissage de la vie en collectivité
- l'éveil de la créativité et de l'imaginaire

Les programmes des activités proposées durant les vacances scolaires sera affiché à l'entrée des accueils de loisirs et disponible sur le site de la ville

<https://www.parempuyre.fr/enfance-solidarites/enfance-et-jeunesse/75-accueil-de-loisirs-et-periscolaire.html>

## Lieux d'accueil des enfants :

Mise à jour le 2 juin 2021

Ecole fréquentée	Dates d'accueil	Entrée / Sortie
Maternelle Jean Jaurès	Du 07 juillet au 31 août 2021	Accueil de loisirs des maternelles Jean Jaurès
Maternelle Libération	Du 07 au 31 août 2021	Accueil de loisirs des maternelles Libération
	Du 02 au 20 août 2021	Accueil de loisirs des maternelles Jean Jaurès
	Du 23 au 31 août 2021	Accueil de loisirs des maternelles Libération
Maternelle Madeleine Brès	Du 07 juillet au 31 août 2021	Accueil de loisirs des maternelles Jean Jaurès
Élémentaire Jean Jaurès, Libération et Madeleine Brès	Du 07 juillet au 31 août 2021	Accueil de loisirs des élémentaires Jean Jaurès
Collège	Du 07 juillet au 31 août 2021	Maison des Jeunes

## Tarification des services :

Les tarifs sont fixés chaque année par le Conseil Municipal en fonction du quotient familial des familles. La facturation est établie selon les réservations effectuées par les représentants légaux de l'enfant.

Pour les maternels et les élémentaires, l'inscription à l'accueil de loisirs s'effectue selon les possibilités suivantes :

- Journée sans repas
- Journée avec repas
- Demi-journée sans repas
- Demi-journée avec repas

Pour la Maison des Jeunes, 2 modes d'inscription sont possibles :

- ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

- Journée sans repas
- Journée avec repas
- Demi-journée sans repas
- Demi-journée avec repas
- A la semaine : si l'adolescent fréquente la Maison des Jeunes 4 journées minimum sur 5, le tarif semaine sera appliqué

## Délai d'annulation :

L'annulation de journée ou repas doit être formulée par écrit et transmise en mairie, **au plus tard 5 jours ouvrés (week-ends et jours fériés non compris) avant la date concernée.**

En cas de maladie, un certificat médical devra être transmis en mairie, dans les 3 jours ouvrés suivant le 1<sup>er</sup> jour d'absence de l'enfant.

Le dépassement de ces délais entraînera la facturation à 100% du tarif, sauf en cas de force majeure, dont l'appréciation incombe à la Ville.

## Consignes sanitaires :

Mise à jour le 2 juin 2021

- prendre chaque matin la température de l'enfant. **Si celle-ci est supérieure à 38°C ou qu'il tousse, il faut le garder à la maison.** Il faut laisser immédiatement un message sur le répondeur de l'accueil pour informer les raisons de l'absence.
- bien expliquer les gestes barrière à l'enfant
- Si un cas s'avère positif à la Covid 19 dans un groupe, l'ensemble du groupe sera placé en isolement selon les mesures prévues par le protocole sanitaire.
- **fournir à vos enfants une gourde** pour que l'enfant puisse boire au cours de la journée (et éviter ainsi qu'il boive directement au robinet)

## Contacts et adresses :

### **Mairie**

Pôle enfance jeunesse de la ville : 05.56.95.56.12 - [secretariat-enfance@parempuyre.fr](mailto:secretariat-enfance@parempuyre.fr))

### **Accueils de loisirs**

Accueil de loisirs des maternelles Libération : rue des Ecoles – 05.56.35.29.88

Accueil loisirs des maternelles Jean Jaurès et Madeleine Brès : 7, avenue des Sports – 05.56.35.82.61

Accueil loisirs des élémentaires Jean Jaurès, Libération et Madeleine Brès : 4, avenue des Sports – 05.56.35.36.02

Maison des Jeunes : 6, rue Camille Montoya – 05.56.93.83.14